



Succession d'une personne décédé à son fils

Par **Iolita**, le **25/02/2009** à **12:22**

bonjour voilà pendant plusieurs années ma soeur achetez des bijoux à ma mère quand elle était vivante avant de mourir ma mère les a donné à mon frère maintenant que ma mère est décédé ma soeur veux les récupérer si non elle veut portez l'affaire devant les tribunaux pensez vous quelle peut et si oui comment cela va se passez car j'ai toujours entendu dire qu'une personne de son vivante donne quelque chose à une personne c'est donner cela ne veut pas dire que la personne meurent on va aller voir les personnes qui on reçu des bijoux ou autre si non on a pas fini c'est vrai qu'il n'y a eu aucun papier de fait devant le notaire mais elle lui à donné merci de m'éclairer c'est vrai que m'a soeur à garder les souches de son carnet de chèque comme quoi qu'elle à achetez avec quelque facture que pensez vous qu'elle va faire croyez vous que si elle porte plainte pour une succession de bijoux cela risquerez d'allez au tribunal merci de m'en dire plus merci